

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le six mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_1

↳ **Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.**

Date de la convocation

▪ 28 février 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie (*arrivée à 18H42 au début de
la présentation du ROB*), LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine,
DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, LAMIRAND
Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOLIE Pascal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme KOROL Renée
Mme NOËL Laure	à	M. DEVIN Serge
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. LAMIRAND Christophe

Absente excusée sans procuration

Mme SAUVAGE Edith

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. BOUTLEUX Guy

SERVICE FINANCIER

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent à Monsieur le Maire de présenter à son Assemblée délibérante un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Commune est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la commune de Wimereux.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

#signature#